



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 septembre 2016 — N° 188

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'Association masculine de Côte-Saint-Luc.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club FADOQ Contrecoeur.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter les écoles Sainte-Marguerite et de l'Arc-en-ciel de Laval pour l'organisation d'activités ludiques et éducatives à l'occasion de la rentrée.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le succès du Défi Danse Mascouche.

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de rendre hommage aux citoyens de la circonscription de La Prairie qui ont participé aux Jeux olympiques de Rio.

21 septembre 2016

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Savard, président du Club Optimiste Bellerive-Longueuil, Québec.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le travail de Mme Carmel-Antoine Bessard visant à encourager les jeunes Nord-Montréalais à rester à l'école.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de L'Adoberge Chaudière-Appalaches.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner les 10 nouvelles intronisations au Panthéon des sports de Sherbrooke.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Trois-Pistoles.

À 9 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

21 septembre 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Couillard, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère du Conseil exécutif.
(Dépôt n° 2422-20160921)

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
(Dépôt n° 2423-20160921)

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec-Université Laval;
(Dépôt n° 2424-20160921)

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;
(Dépôt n° 2425-20160921)

Le rapport annuel 2015-2016 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec-Université Laval;
(Dépôt n° 2426-20160921)

Le rapport annuel 2015-2016 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.
(Dépôt n° 2427-20160921)

21 septembre 2016

M. Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2015-2016 de la Fondation de la Faune du Québec;
(Dépôt n° 2428-20160921)

Le rapport annuel 2015-2016 de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).
(Dépôt n° 2429-20160921)

M. Gendron, troisième vice-président, dépose :

Le rapport d'activité 2015-2016 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie;
(Dépôt n° 2430-20160921)

Les deux décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 2 juin 2016 :

Décision 1864 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;
(Dépôt n° 2431-20160921)

Décision 1865 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions réglementaires.
(Dépôt n° 2432-20160921)

Les deux décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 8 août 2016 :

Décision 1877 concernant le Règlement concernant l'évaluation complémentaire des candidats aux postes de traducteurs législatifs;
(Dépôt n° 2433-20160921)

Décision 1878 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député.
(Dépôt n° 2434-20160921)

21 septembre 2016

Dépôts de rapports de commissions

M. Pagé (Labelle), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 20 septembre 2016, a procédé à l'étude du Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 2435-20160921)

Dépôts de pétitions

M. Caire (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 76 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à un règlement visant l'installation obligatoire de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

(Dépôt n° 2436-20160921)

M. Matte (Portneuf) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 967 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les soins de santé dans Portneuf.

(Dépôt n° 2437-20160921)

Mme Lamarre (Taillon) dépose deux extraits de pétition concernant la rémunération des internats en psychologie au Québec :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 14 201 citoyens et citoyennes du Québec;

(Dépôt n° 2438-20160921)

21 septembre 2016

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 4 918 citoyens et citoyennes du Québec.

(Dépôt n° 2439-20160921)

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 557 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une consultation référendaire provinciale au sujet du projet Énergie Est.

(Dépôt n° 2440-20160921)

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 745 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'un projet de loi permettant le changement de mention de sexe à l'acte de naissance des enfants transgenres.

(Dépôt n° 2441-20160921)

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 289 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la rente du conjoint survivant.

(Dépôt n° 2442-20160921)

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 518 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès aux plans d'eau du Québec.

(Dépôt n° 2443-20160921)

21 septembre 2016

M. Rochon (Richelieu) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 237 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification du nom du pont de l'autoroute 30 à Sorel-Tracy.
(Dépôt n° 2444-20160921)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Marceau, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bonnardel (Granby) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant les recommandations du rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les études pertinentes à l'évaluation du lien Québec-Lévis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) présente une motion concernant le projet d'exploration d'hydrocarbures sur l'Île d'Anticosti; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

21 septembre 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conjointement avec M. Blais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Maltais (Taschereau), M. Caire (La Peltrie) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Gilles Lamontagne; un homme d'exception qui fut une source d'inspiration pour tout le Québec;

QU'elle souligne qu'il a marqué profondément le Québec et particulièrement la ville de Québec, que ce soit comme aviateur lors de la Seconde Guerre mondiale, en tant que maire de Québec de 1965 à 1977, ministre fédéral et lieutenant-gouverneur du Québec;

QU'elle reconnaisse le dévouement et l'engagement de cet homme qui a voué sa vie à la défense du bien commun et à l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyens;

QU'elle salue son héritage notamment au développement de la colline Parlementaire, à la construction de l'édifice Marie-Guyart et au chantier de l'autoroute Dufferin-Montmorency, faisant ainsi entrer la ville de Québec dans la modernité;

QU'elle rappelle sa distinction comme chevalier de l'Ordre national du Québec en 2000 et chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur de France en 2006 ainsi que plusieurs autres distinctions telles que le titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1985, un doctorat honorifique en droit du Collège militaire royal de Kingston en 1986, la Médaille des Nations Unies en 1987, un doctorat honorifique en administration du Collège militaire royal de Saint-Jean en 1989 et le titre d'officier de l'Ordre du Canada en 1990;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

21 septembre 2016

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition d'Investissement Québec concernant le chapitre 1 du rapport du Vérificateur général du Québec de juin intitulé *Investissement Québec : Information sur la rentabilité financière et la performance économique*; puis en séance publique afin de procéder à l'audition d'Investissement Québec; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

21 septembre 2016

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Khadir (Mercier) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans trois mois ».

À 13 heures, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 heures.

21 septembre 2016

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Therrien (Sanguinet) propose :

QUE l'Assemblée nationale se prononce contre le projet d'Énergie-Est.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 20 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 40 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) propose :

QUE la motion du député de Sanguinet soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, après les mots « Énergie-Est », les mots « si les processus d'évaluations en cours ne permettent pas de démontrer que le Québec obtiendrait des retombées économiques concrètes et majeures, une application des normes environnementales et de sécurité les plus strictes, une protection adéquate de ses terres agricoles et une acceptabilité sociale suffisante des communautés traversées par le pipeline ».

21 septembre 2016

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale se prononce contre le projet d'Énergie-Est si les processus d'évaluations en cours ne permettent pas de démontrer que le Québec obtiendrait des retombées économiques concrètes et majeures, une application des normes environnementales et de sécurité les plus strictes, une protection adéquate de ses terres agricoles et une acceptabilité sociale suffisante des communautés traversées par le pipeline.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Therrien (Sanguinet) et sur la motion d'amendement de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Therrien (Sanguinet) refuse la proposition d'amendement de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, soit maintenant adopté.

La motion de report proposée par M. Khadir (Mercier) est déclarée recevable.

21 septembre 2016

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Khadir (Mercier).

Le débat est ajourné au nom de M. Rochon (Richelieu).

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 septembre 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON